



Commission Départementale Gestion des Compétitions Séniors

Réunion du **6 Mars 2020**

Procès-Verbal N° 26

Président : Pierre Clot

Secrétaire : Francis Couffignal

Présents : Reynès Roger – Marc Chauzy – Henri Perset

Le coordinateur en charge des compétitions : René Cabot

Information à tous les clubs

Compte tenu des conditions atmosphériques les matchs de championnat seniors reportés et prévus ce week end du 7 et 8 mars sont reportés à une date ultérieure .

Les matchs des différentes coupes seniors : Aveyron CA, Technicien des sports et Braley sont maintenus.

Départementale 1

Le match St Afrique 2 – Bas Rouergue 1 est maintenu au dimanche 22 mars 2020 à 15h00 sur le stade municipal de St Afrique (demande de Bas Rouergue de jouer le vendredi et refus de St Afrique).

Le match Druelle FC 2 – Villeneuve Diège 1 prévu initialement le samedi 14 mars à 19h00 se jouera le même jour mais à 21h00 en raison du match de l'équipe 1 qui se joue à 19h00.

Départementale 2

Le match Agen/Gages 1 – Vabres l'Abbaye 1 est maintenu au samedi 2 mai 2020 à 19h00, (décision de la CDGCS qui va reporter les matchs de ce week end au week end du 4 et 6 avril 2020).

Départementale 3

Le match Olemps 2 – Lioujas FC 1 est maintenu au dimanche 15 mars 2020 à 15h00 sur le stade municipal d'Olemps (demande d'Olemps de jouer le vendredi et refus de Lioujas).

Départementale 4

Le match Bas Rouergue 2 – Rignac USP 2 prévu initialement le samedi 14 mars 2020 à 20h00 se jouera le même jour mais à 18h00 (accord de Rignac).

Départementale 5

Le match Laissac/Bertholène 2 – St Laurent 2 est maintenu au samedi 21 mars 2020 à 19h00 (refus de St Laurent de jouer le vendredi).

Le match Aubrac 98 1 – Druelle/Souyri 3 est maintenu au dimanche 22 mars 2020 à 15h00 (refus de Druelle de jouer le samedi soir).

Départementale 6

Le match Salles Curan/Curan 3 – Alrance 1 prévu initialement le dimanche 22 mars 2020 à 15h00 se jouera le vendredi 20 mars 2020 à 21h00 sur le stade pré Vibal à Salles Curan (accord de Alrance).

Le match Rignac/Montbazens 3 – Galgan 1 prévu initialement le dimanche 15 mars 2020 à 15h00 se jouera le vendredi 13 mars 2020 à 20h30 sur le stade de Rignac (accord de Galgan).

Coupe des Réserves Braley (Rectificatif)

Le match Foot Rouergue 2 – Rignac USP 2 se jouera le dimanche 8 mars 2020 à 14h30 sur le terrain de La Rouquette (vu avec le club de Foot Rouergue).

Décision N° 1-03 de la CDGCS (Commission Départementale Gestion des Compétitions Séniors) du vendredi 6 mars 2020 :

Match n° 21605514 du 29 février 2020 à 19h00 Villefranche de Rouergue 2 – Penchot/Livinhac/Firmi 1 en départementale 3 Poule B :

Suite au rapport de l'arbitre qui mentionne : qu'à son arrivée au stade les deux équipes étaient présentes, que le terrain était en excellent état mais les buts n'étaient pas montés et les lignes étaient limites, que les dirigeants de Villefranche ont dit que les employés municipaux allaient arriver, qu' à 18h30, alors que les deux équipes s'échauffaient, un dirigeant a présenté sur son portable, à l'arbitre un arrêté municipal daté du 27 février 2020 interdisant l'utilisation des stades de la commune du vendredi 28 février au dimanche 1^{er} mars inclus et que les buts n'étaient toujours pas montés,

L'arbitre a décidé d'arrêter l'échauffement des joueurs et rappelle les joueurs dans les vestiaires et décide de remplir la feuille de match informatisée en indiquant comme motif « Match non joué suite à un arrêté municipal » après avoir contrôlé l'identité des joueurs.

La CDGCS (Commission Départementale Gestion des Compétitions Séniors) :

- Vu le rapport de l'arbitre qui ne mentionne pas d'affichage d'arrêté municipal à son arrivée au stade,
- Vu la présence des deux équipes au complet,
- Vu l'excellent état du terrain mentionné par l'arbitre,
- Vu que l'arrêté municipal indiquant l'impraticabilité du terrain pris le vendredi n'a pas été transmis au district conformément à l'article 30 alinéa 3 du règlement des championnats,
- Vu que l'arrêté municipal interdisant l'accès ou l'utilisation du terrain n'était pas affiché à l'entrée du terrain conformément à l'article 30 alinéa 4 du règlement des championnats,

Reconnaît que le match aurait pu être joué,

En application de l'article 30 alinéa 3f, **donne match perdu par pénalité à Villefranche de Rouergue 2 (- 1pt) pour en donner le gain à Penchot/Livinhac/Firmi 1 sur le score de trois à zéro (3 à 0).**

Forfaits

Le match Galgan 1 - Bas Rouergue/Haut Villefranchois 4 **championnat D6 poule C** du 29 février 2020, **2^{ème} forfait de Bas Rouergue/Haut Villefranchois 4 : Amende : 80€.**

Le match Rives du Lot 1 – Villeneuve/Toulonjac 2 **Coupe Viasanté U17 Poule A** du 15 février 2020, **1^{er} forfait de Villeneuve/Toulonjac 2 : Amende : 100€.**

Le match **Villeneuve/Toulonjac/Foot Rgue/Foissac 2 – JS Bassin 1 Coupe Via santé U17 Poule A** du 29 février 2020, **1^{er} forfait de JS Bassin 2 : Amende : 100€.**

Le match Villeneuve/Toulonjac/Foot Rouergue/Foissac 1 – Luc Primaube 1 **Coupe Territoire Aveyron/Lozère U17 Poule A** du 29 février 2020, **1^{er} forfait de Luc Primaube 1 : Amende : 100€.**

Le match Aguessac 1 – Quercy Pays de Serre 1 **championnat U19 interdistrict** du 29 février 2020, **1^{er} forfait de Quercy Pays de Serre 1 : Amende : 50€**

Le secrétaire